

CONSEIL MUNICIPAL du 29 août 2019

Conseillers municipaux présents : BARRIBAUD Murielle, BESSE Jean Pierre, BIRONNEAU Max-André, BOUGUENEC Marcelle, ELIOT Gabrielle, FERSING Jacques, FORT Jean Marc, GROSYEUX Jean Claude, HERBAIN Isabelle, MARSAUD Jean Louis, MARTIN Christian, MATEO Danielle, MENARD Robert, MONGONDRY Sylvie, NEVIERE Jean François, NIORD Delphine, NONY Pascal, PRECIGOUT Michel, QUEMENT André, SUDRET Mireille, VALLEE Christian, VAYSSIERE Lucien, VEDRENNE Serge

Qui ont pris part à la délibération : 31

Procurations : CALLEC Gilles (procuration à GROSYEUX Jean Claude), CHAMBEAUDIE Gilles (procuration à QUEMENT André), DEPARDON Ginette (procuration à BESSE Jean Pierre), FERMAT Régine (procuration à MATEO Danielle), MARTINEZ Danielle (procuration à NEVIERE Jean François), MICHEL Corinne (procuration à MARSAUD Jean Louis), OTTOLINI Marguerite (procuration à PRECIGOUT Michel), VILLARD Huguette (procuration à BIRONNEAU Max-André)

Absents : DUMOUSSAUD Guy, GERVAIS Samuel, HIEL Valéran, MARTIN Nathalie

Madame Sylvie MONGONDRY a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour (délibérations)

Après avoir constaté le quorum et fait approuver le procès-verbal (adopté à l'unanimité) M. le Maire ouvre la séance par des informations :

- Il présente la lettre de démission de M. Valéran HIEL, conseiller municipal. Les futures fonctions de ce dernier (juge auprès du Tribunal de Commerce) sont en effet incompatibles avec celles de conseiller.
- Un emprunt de 191 000 € a été contracté auprès de la Banque Postale pour l'achat de la balayeuse. Trois banques ont répondu à la consultation. La Banque postale a été retenue avec un taux de 0,58 % sur 10 ans et des frais de dossier de l'ordre de 200 €.

La balayeuse a été livrée plus tôt que prévue. Ainsi, une formation à son utilisation est prévue dès le 30 septembre. Ensuite, elle sera en action dans la ville la semaine prochaine en commençant par les lotissements. Avec son bras télescopique elle pourra enlever l'herbe dans les fils d'eau.

- Pour le PLUI, un affichage des documents de travail et non des documents définitifs est en cours dans chaque mairie. La communauté de communes a souhaité cet affichage même si celui-ci n'est pas obligatoire à ce stade de la procédure et qu'il le sera lors de l'enquête publique.

1 - Décision modificative n°9 budget Commune

Sans remarque, la délibération est votée à l'unanimité.

2 - Décision modificative n°10 budget Commune

Sans remarque, la délibération est votée à l'unanimité.

3 - Décision modificative n°11 budget Commune

M. Bironneau demande pourquoi une ligne de trésorerie n'a pas été privilégiée plutôt qu'un emprunt. Le Maire répond que compte tenu des taux très bas un emprunt ne pénalise pas la commune.

4 - Décision modificative n°3 budget ASSAINISSEMENT

M. Bironneau fait remarquer que cette délibération revient chaque année et qu'il convient d'être vigilant sur ce point étant donné que ce qui avait été présenté comme un rattrapage de versement l'an passé devient la règle.

5 - Décision modificative n°4 budget ASSAINISSEMENT

Sans remarque, la délibération est votée à l'unanimité.

6 - Décision modificative n°1 budget eau

Sans remarque, la délibération est votée à l'unanimité

7 – Travaux éligibles au FDAC

M. Besse précise que les travaux éligibles pour la commune déléguée de La Rochefoucauld sont la suite des travaux déjà entrepris rue Gambetta mais que seule la bande de roulement est concernée et non les trottoirs. La délibération sera adressée à la communauté de communes qui nous indiquera le montant de la subvention accordée. M. Fersing fait remarquer que celle-ci baisse d'année en année.

La délibération est votée à l'unanimité

8 - Signature d'une convention relative à l'entretien des espaces verts de la piscine communautaire

Le maire précise que 28 heures de tonte ont été effectuées ce qui correspond à 5 passages. La haie n'a pas été taillée par nos services étant donné qu'elle rentre dans le marché taille de la CDC.

Mme Niord demande pourquoi l'entretien de la piscine a « laissé à désirer » cet été. Le maire répond qu'il manque un encadrant de proximité pour coordonner le travail des saisonniers. La SAUR assure par contrat, l'entretien de l'eau mais le reste est à la charge du personnel saisonnier. De plus, avec les chaleurs, l'eau a été particulièrement chaude et a favorisé le développement de micro-organismes. M. Ménard indique qu'il aurait fallu baisser la température de l'eau des bassins.

La délibération est votée à l'unanimité

9 - Mise à disposition et gratuité d'un terrain communal pour l'implantation d'une borne pour véhicules électriques. Engagement sur le stationnement non payant pendant la durée de la convention de mise à disposition

Il est précisé que la borne sera située sur le parking côté maternelle à Saint-Projet. La première borne implantée sur le département est à Marthon. Le terrain retenu à Saint-Projet a été choisi par le SDEG. A La Rochefoucauld, pour l'instant, l'ABF refuse la signalétique. La préfète doit rencontrer l'ABF pour aborder ce sujet.

La délibération est votée à la majorité (1 abstention : Pascal NONY).

10 - Mise en place des études surveillées à l'école primaire et validation du règlement de fonctionnement

Mme Barribaud demande si les jours d'études prévus pourront être modifiés entre les 2 écoles. Le maire répond par l'affirmative.

La délibération est votée à l'unanimité.

11 - Harmonisation des règlements intérieurs des temps périscolaires (cantine, garderie)

**M. Vayssière demande à rajouter un paragraphe pour les PAI en demandant une participation active de la mairie dans la préparation du protocole. Cette idée est validée par l'ensemble du conseil qui acte l'importance de la responsabilité de la collectivité en cas de problème.
La délibération est votée à l'unanimité**

Fin de la séance à 19h15

Calendrier :

Forum des associations le 7 septembre

Prochain conseil municipal le 26 septembre.

**Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois, le 30 août 2019
La secrétaire de séance Svlvie MONGONDRY**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Svlvie MONGONDRY', written over the printed name of the secretary.

